

Procès-verbal Réunion du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2020

Séance n° 2020_01

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye s'est réuni le 21 janvier deux mille vingt, à vingt heures trente, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention DETR (travaux dans les écoles, rénovation des tennis)
- Demande de subvention Conseil Départemental (travaux dans les écoles)
- Contribution volontaire SDIS 2020
- Autorisation de lancement des travaux d'office suite à un arrêté de péril imminent
- Tarif de location salle « Rose »
- Mandat spécial d'un élu

Présents: (14) Mmes Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2^{ème} Adjoint), MM. Daniel DEBET (1^{er} adjoint), Bernard GRIMEE (3^{ème} Adjoint), Mmes Marie-Claude BELLUE, Valérie CHAMBOUNAUD, Irène FIORAZZO, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Bruno CADUSSEAU, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Francis VITRAS.

Absents excusés: (5) Mmes Odette ANCELOT, Valérie BERLEMONT, Michele BILLIER, MM. Emmanuel MOULIN, David RAYMOND.

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2019, soumis au vote, est approuvé par l'ensemble des élus.

Information des décisions prises en application de l'article L. 2122.22

Du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122- du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal N° 20140401 en date du 11 avril 2014

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Numéro de décision	Date	Objet
ARRETES		
2019-142	03/12/2019	Arrêté de refus PC 033 382 19 J0014 portant sur une extension d'habitation, d'un garage, abri voiture et terrasse couverte
2019-143	04/12/2019	Arrêté DP 033 382 19 J0036 portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques
2019-144	12/12/2019	Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux de branchement d'eau potable à Rabut
2019-145	12/12/2019	Arrêté réglementant la fermeture exceptionnelle à la circulation de la rue des anciens combattants pour déchargement d'un camion
2019-146	12/12/2019	Arrêté réglementant le stationnement lors des marchés du 24 et 31/12/2019
2019-147	28/11/2019	Arrêté de commissionnement du Policier Municipal pour constatation des infractions d'urbanisme
2019-148	16/12/2019	Arrêté autorisant le stationnement sur la chaussée d'un camion de déménagement lieu-dit Les Places Sud
2019-149	17/12/2019	Arrêté réglementant la circulation sur l'ensemble de la commune pendant les travaux de remplacement de poteaux FT
2019-150	17/12/2019	Arrêté autorisant le stationnement d'un véhicule et d'une petite remorque sur le trottoir et la bande cycliste rue de la Gare
2019-151		Néant
2019-152	10/12/2019	Arrêté DP 033 382 19 J0033 portant sur l'aménagement d'une partie d'un garage en pièce habitable
2019-153	10/12/2019	Arrêté PA 033 382 19 J0002 portant sur la création d'un city stade
2019-154	10/12/2019	Arrêté DP 033 382 19 J0034 portant sur une division cadastrale
2019-155	10/12/2019	Arrêté de refus PC 033 382 19 J0026 portant sur une extension de maison individuelle avec garage
2019-156	13/12/2019	Arrêté PC 033 382 19 J0017 portant sur la construction d'un garage
2019-157	13/12/2019	Arrêté de refus PC 033 382 19 J0018 portant sur la transformation d'un garage en habitation
2019-158	19/12/2019	Arrêté DP 033 382 19 J0035 portant sur la régularisation d'une véranda
2019-159	19/12/2019	Arrêté DP 033 382 19 J0037 portant sur l'édification de clôture et pose d'un portail
2019-160	23/12/2019	Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux d'implantation de poteaux Orange lieu-dit la Gache
2019-161	24/12/2019	Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux d'implantation de poteaux Orange lieu-dit Le Barail

2020-001	06/01/2020	Arrêté autorisant le stationnement de véhicules sur le parking de l'école maternelle
2020-002	02/01/2020	Arrêté de voirie portant sur un alignement individuel lieu-dit la Gache
2020-003	13/01/2020	Arrêté réglementant la fermeture exceptionnelle à la circulation de la rue des anciens combattants pour déchargement d'un camion
2020-004	13/01/2020	Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux d'implantation de poteaux orange lieu-dit Le barail
2020-005	07/01/2020	Arrêté PC 033 382 19 J0016 portant sur l'extension d'un garage existant
2020-006	07/01/2020	Arrêté DP 033 382 19 J0038 portant sur une division cadastrale
2020-007	15/01/2020	Arrêté réglementant la fermeture à la circulation de la rue des anciens combattants
2020-008	14/01/2020	Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux de branchement d'eau potable lieu-dit Rabut
2020-009	14/01/2020	Arrêté autorisant l'installation d'un échafaudage rue de la Poste
DECISIONS		
	28/11/2019	Signature d'un devis de la société Icone Formation pour le recyclage de l'ACCES de 3 agents (750,00€)
	26/12/2019	Signature d'un devis du SMICVAL pour la mise à disposition de 2 containers (224,00€)
	30/12/2019	Signature d'un devis de la société YESS pour la fourniture de lampes LED (196,66€)
	07/01/2020	Signature d'un devis de la société Transhorizon pour une sortie scolaire à destination de La Rochelle (890,00€)
	08/01/2020	Signature d'un devis du journal Haute Gironde pour la parution de l'annonce de marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle Courade (219,30€)
	10/01/2020	Signature d'un devis de la société IMP pour la fabrication d'affiches (98,40€)
	14/01/2020	Signature d'un contrat de la société WURTH pour la fourniture de matériels services techniques (648,06€)



Délibération n° 20202101-01 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) EXERCICE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION

Discussion : Mme BELLUE souhaite savoir quelle école est concernée par les travaux. Mme Le Maire répond que les deux sites sont concernés. M. BERLINGER demande si la collectivité est éligible au CEE. Des recherches seront entreprises afin d'envisager une subvention dans le cadre de ce dispositif.

Madame le Maire rappelle la Loi de Finances n° 2010-1657 du 29 Décembre 2010 créant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette dotation vise à subventionner entre autres les équipements de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission finances/personnel réunie le 14 janvier 2020,

Considérant que la collectivité attendait que les toitures et menuiseries soient restaurées pour procéder aux rénovations des peintures de l'école élémentaire,

Considérant que ces travaux s'avèrent nécessaires compte tenu des infiltrations subies préalablement aux rénovations des toitures,

Considérant que les plafonds seront abaissés et que l'éclairage sera composé de LED afin d'économiser l'énergie,

Considérant que les toitures des écoles sont maintenant restaurées, Madame le Maire propose donc de solliciter au titre de la DETR 2020, attribuée par l'Etat, une subvention pour des travaux de peinture et d'électricité dans les écoles :

- Travaux de peinture et d'électricité dans les écoles pour un montant global de 143 755,65€ HT, soit 172 506,78€ TTC

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 143 755,65€ HT.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 % pour des travaux de peinture et d'électricité dans les écoles dont le montant total s'élève à 143 755,65€ HT ;

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT : 143 755,65€
- Dépenses TTC 172 506,78€

Recettes d'investissement :

- DETR 35 % 50 314,48€
- Département 15 000,00€
- Autofinancement 107 192,30€

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20202101-02 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) EXERCICE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION

Discussion : Mme Le Maire informe les élus qu'une subvention sera également demandée au Conseil Départemental pour la rénovation/reconstruction des courts de tennis. La Ligue de tennis sera aussi sollicitée pour une aide financière et technique. Mme Le Maire précise que cette opération est, en partie motivée par l'activité du club de tennis de St Savin, issu de la fusion

avec celui de St Christoly, qui organise des cours toutes les semaines et des tournois ainsi que la fréquentation habituelle des courts par les administrés. Mme FIORAZZO remarque que marcher autour des courts de tennis s'avère compliqué. Mme Le Maire précise qu'il faudra prévoir l'accessibilité avec un cheminement dans ce secteur.

Madame le Maire rappelle la Loi de Finances n° 2010-1657 du 29 Décembre 2010 créant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette dotation vise à subventionner entre autres les équipements de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission finances/personnel réunie le 14 janvier 2020,

Madame le Maire propose donc de solliciter au titre de la DETR 2019, attribuée par l'Etat, une subvention pour la rénovation/reconstruction des courts de tennis et des clôtures afférentes :

- Rénovation/reconstruction des courts de tennis et des clôtures afférentes pour un montant global de 61 439,00€ HT, soit 73 726,80€ TTC

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 61 439,00€ HT.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 % pour la rénovation/reconstruction des courts de tennis et des clôtures afférentes dont le montant total s'élève à 61 439,00€ HT ;

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

- | | |
|-----------------|------------|
| - Dépenses HT : | 61 439,00€ |
| - Dépenses TTC | 73 726,80€ |

Recettes d'investissement :

- | | |
|-------------------|------------|
| - DETR 35 % | 21 503,65€ |
| - Autofinancement | 52 223,15€ |

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
(M. DEBET a momentanément quitté la salle)



Délibération n° 20202101-03 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de peinture et d'électricité dans les écoles.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 janvier 2020,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une subvention pour les travaux de peinture et d'électricité dans les écoles.

Considérant que la collectivité attendait que les toitures et menuiseries soient restaurées pour procéder aux rénovations des peintures de l'école élémentaire,

Considérant que ces travaux s'avèrent nécessaires compte tenu des infiltrations subies préalablement aux rénovations des toitures

Considérant que les plafonds seront abaissés et que l'éclairage sera composé de LED afin d'économiser l'énergie,

Le montant prévisionnel pour les travaux de peinture et d'électricité dans les écoles s'élève à 143 755,65€ HT.

Dans ce cadre, la subvention du Conseil Départemental peut atteindre 50% du coût HT (sachant que le montant HT de l'investissement est plafonné à 25 000€) et qu'à cela s'ajoute un coefficient de solidarité qui est de 1,2 pour l'année 2020 pour notre commune.

La subvention potentielle s'élève donc à 15 000,00€.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide

- De solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de peinture et d'électricité dans les écoles dont le montant total s'élève à 143 755,65€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT : 143 755,65€
- Dépenses TTC 172 506,78€

Recettes d'investissement :

- Département 15 000,00€
- DETR 50 314,48€
- Autofinancement 107 192,30€

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

VOTE Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20202101-04 – Contribution volontaire au SDIS

Discussion : M. CADUSSEAU demande pourquoi cette contribution volontaire n'est pas intégrée à la cotisation annuelle. Mme Le Maire répond qu'il s'agit d'une question juridique et que cette contribution volontaire a rencontré, lors de sa mise en place, une forte opposition notamment de la métropole Bordelaise. Après négociation, la métropole a accepté de verser 3,5M€. A la question de Mme BELLUE, portant sur le mode de calcul, Mme Le Maire indique qu'il s'agit d'un montant par habitants.

Mme Le Maire explique que la Gironde a connu une croissance démographique de 271 370 habitants (population DGF) entre 2002 et 2018, répartie comme suit : 110 401 sur la métropole, 14 1495 sur la COBAS et 146 774 sur les autres territoires intercommunaux du département. Cette augmentation de population a des conséquences certaines sur les besoins d'interventions des services départementaux d'incendie et de secours.

Au regard de cette évolution, le SDIS et le Département de la Gironde ont fait le constat des difficultés de financement des services d'incendie et de secours. Afin d'étudier l'évolution des modalités de financement du budget du SDIS, un groupe de travail a été constitué, à l'initiative de M. Le Préfet, réunissant le Président de la Métropole, les Présidents de la CALI, COBAN et COBAS, le Président de l'Association des Maires de la Gironde et le Président du Département.

Lors d'une rencontre des intercommunalités organisée le 11 octobre 2018, il a été proposé par le Département de compenser le besoin de financement du SDIS par une contribution volontaire de Bordeaux Métropole, des EPCI et du Conseil Départemental.

Bordeaux Métropole a confirmé sa décision de verser une participation financière volontaire au budget du SDIS pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Par courrier en date du 04 octobre 2019, le SDIS invite les communes et intercommunalités n'ayant pas encore confirmé leur accord à s'engager en 2020 aux côtés des autres collectivités du département dans ce mécanisme de participation volontaire afin de garantir le maintien des moyens opérationnels des services d'incendie et de secours sur l'ensemble du territoire girondin. Dans ce courrier, le Président du SDIS précise que la contribution volontaire serait calculée sur la base de la population DGF 2019.

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye

- ▲ APPROUVE le versement d'une contribution exceptionnelle au budget de fonctionnement du SDIS pour l'année 2020, fixée à 1 530,41€ pour la commune de Saint Christoly de Blaye
- ▲ APPROUVE le projet de convention pour la seule année 2020
- ▲ AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme BELLUE)



Délibération n° 20202101-05 – Autorisation de lancement de travaux d'office suite à un arrêté de péril imminent.

Discussion : Mme BELLUE constate qu'au final, les 5 400€ seront à la charge de la commune. La mise en demeure évoquée par Mme CHAMBOUNAUD, d'ores et déjà prévue, pourrait permettre, à termes, de récupérer cette somme. Cette démarche sera entreprise par le trésor public et ses huissiers. Mme Le Maire ajoute qu'il est envisageable de solliciter une subvention auprès du Pact pour l'amélioration de l'habitat.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1,

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, notamment les articles L.511-1 à L.511-6, et les articles R.511-1 à R.511-12,

Vu l'arrêté de péril imminent et de mise en demeure n°2018/068 en date du 10 juillet 2018 pris par Madame Le maire de ST CHRISTOLY DE BLAYE notifié le 12 juillet 2018,

Madame Le Maire rapporte à l'assemblée la situation d'urgence d'un immeuble cadastré AE 52 sis au lieu-dit Cottraud, propriété de Madame Claudine CEEHORNE épouse BARRIERE, suite à l'arrêté de péril imminent n°2018-068 en date du 10 juillet 2018.

Confrontée à un immobilisme latent de la part du propriétaire, la Commune de St Christoly de Blaye a pris l'initiative de solliciter, le 19 janvier 2007, auprès du Tribunal Administratif de BORDEAUX, la désignation d'un expert et en a informé les différents acteurs concernés.

Par une ordonnance en date du 08 février 2007, le Tribunal Administratif de BORDEAUX procédait à la désignation de Monsieur Francis LAGUIAN, expert auprès de la cour d'appel de BORDEAUX, en lui confiant les missions suivantes :

- Examiner l'état de vétusté de l'immeuble cadastré AE 52 et 115 sis au lieu-dit Cottraud
- Dire s'il y a urgence ou péril grave imminent justifiant des mesures provisoires nécessaires pour garantir la sécurité

L'expert a rendu son rapport le 11 février 2007 et ses conclusions sont les suivantes :

- Le gros œuvre en maçonnerie est vétuste et en mauvais état d'entretien.
- La toiture est presque totalement effondrée
- L'intérieur est particulièrement dégradé à cause de l'effondrement de la toiture, les entrées d'eau et l'attaque de l'ouvrage par les parasites, les termites en particulier.

Conclusion : l'expert atteste de l'état de vétusté avérée de l'immeuble et justifie le péril imminent. Il recommande l'interdiction d'occupation de l'immeuble, la fermeture des portes et fenêtres afin d'empêcher la possibilité d'accès à l'intérieur du bâtiment, l'affichage sur la façade d'un panneau signalant le danger et interdisant de pénétrer à l'intérieur et la pose d'un périmètre de sécurité le long de la façade protégeant des risques de chute des éléments de corniche.

Depuis ce jour et alors que les conclusions et les prescriptions de l'expert, Monsieur Francis LAGUIAN, sont claires et sans équivoque, le propriétaire de l'immeuble n'a procédé à aucune action.

Par un arrêté de péril imminent n°2018/068 en date du 10 juillet 2018, Le Maire de ST CHRISTOLY DE BLAYE a décidé de déclarer en état de péril imminent, l'immeuble cadastré AE 52 situé au lieu-dit Cottraud à ST CHRISTOLY DE BLAYE dont est propriétaire Madame Claudine CEEHORNE épouse BARRIERE demeurant 35 rue de Laglère 40 320 URGONS

Dès lors, par ce même arrêté, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du Code la Construction et de l'Habitation, l'arrêté prévoit :

- Démolition au « curetage » des ouvrages sinistrés de charpente et couverture avec évacuation des gravats.
- Dépose de la souche de cheminée menaçant de chuter.
- Traitement antiparasitaire adapté à la parcelle.
- Consolidation des maçonneries laissées en œuvre et enduit d'étanchéité protégeant les murs des propriétés voisines.

Madame Le Maire a mis en demeure le propriétaire de l'immeuble cadastré AE 52 et ce dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêté de faire cesser l'état de péril imminent en effectuant les travaux cités ci-dessus.

Madame le Maire prévoit dans son arrêté n°2018/068 du 10 juillet 2018 le droit d'exécuter d'office les travaux aux frais du propriétaires.

Malgré la notification de l'arrêté de péril imminent, force est de constater que le propriétaire n'a pas engagé les travaux.

Madame Le Maire rapporte la discussion avec le propriétaire qui ne peut assumer ni l'organisation ni la prise en charge financière des frais visant à faire cesser le péril imminent.

Considérant l'urgence et le danger de la situation, entraînant l'obligation pour la Commune de se substituer au propriétaire et de procéder d'office aux travaux pour remédier à une menace imminente.

Vu l'avis de la commission finances réunie le 14 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye :

- Approuve, face à l'absence de démarche de la part de Madame Claudine CEEHORNE épouse BARRIERE, la mise en exécution de l'arrêté de péril imminent et de mise en demeure n°2018/068 en date du 10 juillet 2018.
- Décide d'autoriser Madame Le Maire à lancer les travaux pour un montant de 4 500€HT soit 5 400€TTC.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune (4541 et 4542 travaux effectués d'office pour compte de tiers).
- Demande conformément aux dispositions de l'article L511-2 du Code de la Construction et de l'Habitation que tous les frais engagés dans cette opération soient mis à la charge de Madame Claudine CEEHORNE épouse BARRIERE.
- Confère tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les documents afférents et entreprendre toutes les démarches en relation avec cette affaire y compris la sollicitation de subventions.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20202101-06 – Tarif de Location de la salle « Rose »

Par délibération n° 20141105-03 en date du 05 novembre 2014, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de location pour la Salle de Spectacle du Vox.

Par délibération n° 20151007-02 en date du 07 octobre 2015, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de location pour la salle Courade.

Par délibération n° 201600831-06 en date du 31 août 2016, le Conseil Municipal avait harmonisé les tarifs des locations des salles.

Vu la délibération n°20190207-09 en date du 02 juillet 2019 relative à la révision des tarifs des locations des salles,

Considérant qu'il convient de déterminer un tarif de location de la salle rose,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 14 janvier 2020 proposant un tarif à 40€/jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye :

- Décide d'approuver le tarif de location de la salle rose à 40€/jour.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20202101-07 – Mandat spécial d'un élu

Discussion : Mme BAUDE apporte des précisions sur ce projet. Le coût global est estimé entre 700 et 1 000€ et concernerait au maximum 8 enfants membres du CME et 3 adultes accompagnants. Mme BELLUE demande quel est l'itinéraire prévu et si d'autres écoles sont concernées. Mme BAUDE répond que le trajet, en train, sera St Mariens – Paris via Bordeaux et que considérant qu'il s'agit d'une invitation de la Députée de 11^{ème} circonscription la Gironde, rencontrée lors du salon des Maires, qui s'adressait aux membres du Conseil Municipal Enfant de St Christoly de Blaye, nous ignorons si d'autres groupes sont conviés. M. CADUSSEAU propose qu'un reportage photos soit réalisé. Mme BAUDE conclut en soulignant la belle opportunité pour les enfants.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-18, R.2123-22-1, R.2123-22-2

Vu l'avis de la commission finances réunie le 14 janvier 2020,

Madame Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de son déplacement au congrès des Maires de France, Mme Véronique HAMMERER, Députée de la Gironde, a invité le Conseil Municipal Enfant de St Christoly de Blaye à venir visiter l'Assemblée Nationale le 15 avril 2020.

Dans cette optique, Madame Le Maire propose que la prise en charge des frais inhérents à ce déplacement soit supportée par la collectivité et que pour bénéficier de tarifs avantageux et pour des questions de commodités notamment dans l'achat de titres de transport, ces dépenses soient préalablement engagées par Mme Stéphanie BAUDE, Adjointe au Maire.

Cette mission revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élue, doivent faire l'objet d'un mandat spécial, préalable, octroyé par délibération du Conseil Municipal.

L'article L.2123-18 du CGCT dispose que les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement d'un mandat spécial sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye :

- Approuve la prise en charge, par la collectivité, des frais inhérents à la visite de l'Assemblée Nationale par le Conseil Municipal Enfant de St Christoly de Blaye
- Donne mandat spécial à Mme Stéphanie BAUDE, Adjointe au Maire, pour l'achat de billets de trains et de métro dans le cadre du déplacement du Conseil Municipal Enfant à l'Assemblée Nationale le 15 avril 2020
- Dit que les frais inhérents à ce déplacement seront remboursés à Madame Stéphanie BAUDE sur présentation d'un état de frais.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements décès Mme BELLUE
- Contributions SDIS : augmentation de 1% en 2020
- Les 235 000€ de TVA relatifs à la construction du Centre de soins ont été récupérés et intégrés aux finances communales.
- Prochains spectacles Mairie : 25/01 et 21/02
- La CCB rencontre des problèmes avec le prestataire chargé de la distribution de son journal. Autour de la table, aucun des membres présents ne l'a reçu.
- Les travaux du City stade ont été achevés semaine 3.
- Les travaux du Pont de Chauvin sont terminés. La réception du chantier va intervenir rapidement.
- Dates prochaines commissions :
Commission voirie : 04/02/20 à 20h30
Commission DOB/finances : 11/02/20 à 20h
Réunion fête locale : évoquée lors de la réunion du DOB
CCID : 19/02/20 à 10h
Commission éco/marché/commerçants : reportée
CCAS : à déterminer
- Date prochain Conseil Municipal : 25/02/2020 à 20h30
- M. BERLINGER évoque des problèmes de chauffage au foyer du Vox après les spectacles. Le chauffage est régulièrement mis hors gel et il y fait très froid. Il conviendrait d'installer un système afin que les réglages ne soient plus accessibles aux personnes louant la salle. Un éclairage est également défectueux.

- Mme FIORAZZO demande la possibilité d'acquérir un réfrigérateur/congélateur à la salle Courade. L'acquisition, demandée également par le Fil des Ans, est imminente selon Mme Le Maire.
- Mme CHAMBOUNAUD porte à la connaissance du Conseil Municipal, les passages de deux-roues motorisés entre les plots. Mme Le Maire et M. DEBET ont conscience du problème et envisagent l'ajout de plots afin de diminuer l'espace entre ces dispositifs dans l'attente de leurs remplacements.

La séance est levée à 21h30

Signatures des Elus Membres du Conseil Municipal	
Séance 2020_01 du 21 janvier 2020	
<u>NOM Prénom et Qualité</u>	<u>Signature</u>
Mme PICQ Murielle, Maire	
M. DEBET Daniel, Premier Adjoint	
Mme BAUDE Stéphanie, Second Adjoint	
M. GRIMEE Bernard, Troisième Adjoint	
Mme BILLIER Michèle, Quatrième Adjoint	<i>Absente</i>
Mme ANCELOT Odette, Conseillère Municipale	<i>Absente</i>
Mme BELLUE Marie-Claude, Conseillère Municipale	
Mme BERLEMONT Valérie, Conseillère Municipale	<i>Absente</i>

M. BERLINGER Thomas, Conseiller Municipal	
M. BERNY François, Conseiller Municipal	
M. CADUSSEAU Bruno, Conseiller Municipal	
Mme CHAMBOUNAUD Valérie, Conseillère Municipale	
Mme FIORAZZO Irène, Conseillère Municipale	
M. GOUDONNET Eric, Conseiller Municipal	
M. LESCENE Bruno, Conseiller Municipal	
M. MOULIN Emmanuel, Conseiller Municipal	<i>Absent</i>
M. RAYMOND David, Conseiller Municipal	<i>Absent</i>
M. VITRAS Francis, Conseiller Municipal	
Mme VIRUMBRALES Géraldine, Conseillère Municipale	